



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-031**

Objet :

Modification de la désignation d'un représentant au GIP MAXIMILIEN

Rapporteur :

M. Gilles FRAYSSE

Commission plénière :

Le 5 septembre 2023

Convocation :

Le 6 septembre 2023

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	5
Votants	23

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 septembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRAULT ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE ; J-P RICAUD ;

Absents représentés :

A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN
C. BOUËTARD a donné pouvoir à M. PROVOTAL
J. DJENAÏDI donne pouvoir à G. FRAYSSE
I. DOGBO donne pourvoir à F. DA SILVA
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à C. ESTREMANHO

Absents non représentés :

S. BIBARD ; B. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; S. DAVID ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN du 03 décembre 2019 et son règlement financier ;

VU la délibération 2017-004, relative à l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN ;

VU la délibération n°2020-023, relative à la désignation des représentants au GIP MAXIMILIEN ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission d'un élu du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un/e nouveau/elle représentant/e suppléant/e pour le GIP MAXIMILIEN ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE ; F. DHONDT, A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE),

DÉCIDE :

- De désigner Monsieur Bruno ESTREMANHO, adjoint au Maire en charge de la transition numérique, comme représentant suppléant.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 septembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

